



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-10-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'annexe « A »**

L'annexe « A » du Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle est modifiée par la création d'une aire « Consolidation urbaine » à même une aire « Expansion à très long terme », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement.

Adopté le 6 décembre 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 FÉVRIER 2011



Légende

-  expansion à très long terme
-  aire de consolidation urbaine